

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ENSIAME DU 6 AVRIL 2010

Etaient présents :

- Collège enseignants : Monsieur DENEUX, Monsieur POPIEUL, Monsieur CAUFFRIEZ, Monsieur GALLO, Madame MAQUINGHEM, Monsieur MENET, Monsieur TRENTESAUX, Monsieur DEQUIDT
- Collège IATOSS : Madame CLEMENT, Madame DIVERCHY, Madame HEUGUES
- Collège Usagers : Mademoiselle CIEUR
- Collège des personnalités extérieures : Madame ADAM, Madame BROGNIART, Monsieur DROMBY, Monsieur CUMINAL, Monsieur NICOLAS, Monsieur MERLIER, Monsieur DAVID, Monsieur CHAOUCH, Monsieur SALAMON
- Membres Invités : Monsieur COUTELLIER, Madame SADAUNE, Monsieur SENEZ, Monsieur LOSLEVER, Madame TRUFFERT,
- Ont donné pouvoir : Monsieur SALLEZ à Monsieur DEQUIDT, Madame DELCROIX à Monsieur DEQUIDT, Monsieur LAURO à Monsieur DENEUX, Monsieur TELLE à Monsieur MERLIER, Madame PICARD à Madame ADAM
- Excusé : Monsieur LENDORMY,

Le quorum étant atteint, Monsieur MERLIER, Président du Conseil ouvre la séance et demande à Monsieur COUTELLIER de rappeler les pouvoirs.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 24 NOVEMBRE 2009:

Le compte rendu du Conseil du 24 novembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

2) COMPTE FINANCIER:

A l'appui d'un PowerPoint, Monsieur COUTELLIER présente le compte financier 2009 qui dégage un excédent brut de + 239 797 euros.

Ce résultat est influencé par :

- des crédits non consommés de formation continue à hauteur de 101 199 euros
- des crédits non consommés de formation par apprentissage pour 57 926 euros
- des heures complémentaires 2009 non rattachés à l'exercice pour 28 762 euros
- des frais de déplacements 2009 non rattachés à l'exercice pour 13 872 euros
- d'une Décision Budgétaire Modificative de report des engagements 2009 d'investissements sur l'exercice 2010 pour 13 377 euros.

Le résultat ainsi corrigé s'élève à + 24 655 euros.

Monsieur COUTELLIER indique que certaines recettes comme la Dotation de fonctionnement est en légère augmentation avec l'accroissement des effectifs et une augmentation nette de la subvention de FORMASUP est à noter avec la création de nouvelles formations mais il regrette que la recette provenant de la taxe d'apprentissage barème a diminuée de 18% ce qui constitue un frein en termes des investissements nécessaires à la pédagogie.

Après débats, le compte financier 2009 est adopté à l'unanimité.

3) DBM de REPORT :

Monsieur COUTELLIER présente la DBM de report qui s'équilibre à 16 376,60 euros sur l'UB913 (ENSIAME) et à hauteur de 15 840,63 euros Hors Taxes sur l'UB 914 (opérations commerciales). Il s'agit en effet de prévoir les achats liés aux activités des plateaux-projets.

Adopté à l'unanimité

4) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ETUDIANTES :

Monsieur COUTELLIER propose de verser des subventions au profit :

- de l'association BDE ENSIAME à hauteur de 10500 euros, sous réserve de l'avis favorable de la Commission des Finances de l'UVHC.
- de l'Association des Ingénieurs de l'ISIV (AIISIV) : demande d'une subvention de 3000 euros. (dossier validé par la commission des finances UVHC)
- de l'Association des Elèves-ingénieurs du département ISIV (AEISIV) : demande de 9000 euros dont 1000 euros attribués pour les remboursements des frais de déplacements des élèves participant aux différents forums. (dossier validé par la commission des finances de l'UVHC)

Adopté à l'unanimité

5) SORTIES D'INVENTAIRE

Monsieur COUTELLIER présente la liste des biens usagés à sortir du patrimoine de l'Ecole en 2010. Il s'agit essentiellement de matériels informatiques.

Adopté à l'unanimité

6) REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur COUTELLIER rappelle que le règlement intérieur de l'ENSIAME a été adopté lors du premier conseil de l'année universitaire, cependant, dans la dernière partie du règlement concernant la scolarité, les dates de stages étaient erronées. Ainsi la date de départ limite en stage en deuxième année est le 20 septembre 2010 (et non le 21 septembre 2009) pour une durée minimum de 18 semaines entre le 6 septembre 2010 et la 21 janvier 2011 (et non du 7 septembre 2009 au 23 janvier 2010) ; pour les 3^{ème} années, la date de départ limite est le 5 avril 2010 (et non le 5 avril 2009).

L'ensemble des conseillers approuve cette modification.

7) INFORMATIONS DIVERSES

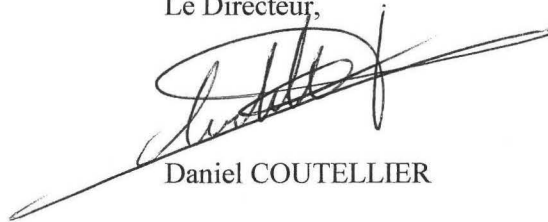
- Monsieur COUTELLIER commente l'avis de la CTI dont un exemplaire a été distribué aux conseillers en début de séance. Cet avis est maintenant consultable sur le site internet de la CTI, il renforce la place et l'attractivité de l'ENSIAME parmi les autres Ecoles d'Ingénieurs.

Monsieur MERLIER, Président, félicite Monsieur COUTELLIER et son équipe de direction qui ont résolu les difficultés notées lors des évaluations précédentes.

- Monsieur COUTELLIER rend compte de son séjour au Brésil qui s'est conclu par la signature d'une convention avec l'université Fédérale d'Itajuba (UNIFEI), afin de promouvoir l'échange d'étudiants français et brésiliens et leurs délivrer 2 titres d'ingénieurs.

La séance est levée à 19h15

Le Directeur,



Daniel COUTELLIER